

**AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL MODIFICATIF
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
ANNÉE 2026**

Par arrêté n°2025_136 du 14 avril 2025 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, un examen professionnel d'avancement au grade **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics du département de l'Aube ainsi que pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics relevant des Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne ayant confié par convention l'organisation de cet examen au Centre de Gestion de l'Aube.

ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **MARDI 20 MAI AU MERCREDI 25 JUIN 2025 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **MARDI 20 MAI AU MERCREDI 25 JUIN 2025 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00),**

- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU MARDI 20 MAI AU MERCREDI 25 JUIN 2025 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 4,72 € (*tarif lettre verte jusqu'à 250 grammes*) et libellée aux nom et adresse du candidat.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 3 JUILLET 2025** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 20 MAI AU 25 JUIN 2025 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 3 JUILLET 2025 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.

Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **22 JANVIER 2026**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

Au vu de la spécificité de certaines options, le Centre de gestion de l'Aube se réserve la possibilité de mutualiser l'organisation d'épreuve(s) pratique(s) avec un ou plusieurs autres départements.

CONDITIONS REQUISES :

Peuvent se présenter à cet examen professionnel les **adjoints techniques territoriaux (titulaires) ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade** ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Fait à Sainte-Savine, le 14 mai 2025

Le Président

Thierry BLASCO

